

Contexte

*Le ministère chargé de l'écologie ouvre une consultation en vue de la rédaction du "**Plan national agir pour restaurer la nature**", dont les contributions sont attendues pour le 23 août 2025. A cette occasion, ANPP - Territoires de projet dans son rôle de fédération des Territoires de projet, particulièrement actifs sur ce sujet soumet ainsi cette contribution dans les cahiers d'acteurs.*

Biodiversité : faire territoire avec le vivant

L'effondrement de la biodiversité est bien plus qu'une crise environnementale : elle est le symptôme d'une rupture profonde entre nos sociétés et les milieux qui les font vivre, de notre lien avec le vivant. Le vivant disparaît dans le silence des politiques publiques segmentées, incapables de penser le système dans son ensemble. Loin d'être une affaire de spécialistes, la biodiversité engage une refondation de nos manières d'habiter, de produire, d'organiser l'action collective. **Cette refondation se construira dans les territoires**, là où les habitants, les collectivités, les acteurs du quotidien vivent, décident, inventent et respectent.

Les Pôles Territoriaux et les Pays se situent au point de confluence entre les politiques nationales sectorielles, les attentes citoyennes et l'animation de l'écosystème local. Leur mission de coordination, d'intégration, de mutualisation et de prospective territoriale en font des acteurs clés de la transition. À l'heure où l'urgence est écologique autant que démocratique, **nous plaçons pour une gouvernance territoriale de la biodiversité** : plus résiliente, plus juste, plus enracinée.

LES IMPASSES D'UNE GOUVERNANCE CENTRALISEE DE LA BIODIVERSITE

Malgré la multiplication de stratégies nationales pour la biodiversité (bien que certaines fortement diminuées dans leurs ambitions), avec par exemple le ZAN, les trames vertes et bleues, les aires protégées ou encore l'évaluation environnementale, **les effets sur le terrain restent trop limités.**

De l'absence d'une réelle implication gouvernementale sur le sujet et une réglementation confusante découle un engagement partiel. Les normes s'accumulent sans articulation, ni capacité d'interprétation adaptée aux spécificités locales. Les responsabilités se dispersent entre services d'État, agences, collectivités et opérateurs sans véritable pilote. Le tout forme un système d'injonctions descendantes, déconnectées des dynamiques de territoire. **Or, c'est à l'échelle locale que les arbitrages se jouent, que les conflits d'usages peuvent être régulés, que les alliances peuvent émerger.**

De plus, jusqu'ici l'approche faite du vivant est rationnelle, cartographique et comptable. C'est naturellement utile, mais c'est insuffisant, car elle n'engage pas les attendus et nécessaires changements. Surtout, elle évince trop souvent les savoirs locaux, les pratiques locales, les représentations sociales. Elle remplace le dialogue par la norme, le

projet par le protocole. Une biodiversité réduite à une couche SIG est une biodiversité sans porteurs, sans gardien, sans récit (*sans parler du désastre de la Loi dite Duplomb, terrassant toute dynamique positive sur le sujet*).

UNE BIODIVERSITE HABITEE : PENSER ET AGIR A L'ECHELLE DU TERRITOIRE VECU

La biodiversité est le fruit d'interactions complexes entre sols, eau, climat, activités humaines, formes urbaines, pratiques agricoles, usages de la forêt ou du littoral. La protéger, c'est agir sur des systèmes entiers, et non sur des parcelles isolées.

Les Pays et PETR, par leur positionnement intercommunal, leur compétence en planification (SCoT, chartes, PCAET, CRTE...), leur capacité d'animation multi-acteurs, peuvent reconnecter les politiques de biodiversité avec les politiques d'aménagement, d'agriculture, d'économie, de mobilité. **Ils sont les bons animateurs de par leur méthodologie éprouvée pour tisser du sens et des coopérations.**

Penser la biodiversité comme un commun, c'est la sortir de la seule logique d'interdiction ou de patrimonialisation. C'est la penser comme une responsabilité partagée, un bien à gouverner collectivement. Cela suppose des espaces de discussion, de conflit, de créativité.

DES TERRITOIRES DEJA EN MOUVEMENT, A RECONNAITRE ET RENFORCER

Partout sur le territoire national, **des Pays et PETR initient et accompagnent des projets concrets** : restauration de zones humides, renaturation de cours d'eau, projets alimentaires territoriaux favorisant l'agroécologie, continuités écologiques intégrées dans les documents d'urbanisme, animation de programmes de sensibilisation pour ne prendre que ces exemples (*cf. annexe*).

Ces actions, souvent peu visibles, manquent de reconnaissance institutionnelle et de stabilité financière, mais surtout d'**absence totale de financement de cette ingénierie des transitions** indispensable pour une transposition efficace d'ambitions affichées. Il faut changer d'approche : la stratégie peut être nationale, mais la mise en œuvre doit être territorialisée. Pour cela, il faut des collectifs locaux forts, dotés d'une vision, de moyens, de capacité à délibérer et à agir.

Les Pays et PETR peuvent jouer ce rôle de "chefs de file territoriaux" pour la biodiversité : pas seuls, mais en capacité d'organiser, d'animer, de rendre cohérentes les actions publiques et privées à l'échelle d'un bassin de vie.

Cela suppose une reconnaissance formelle dans les politiques nationales, un accès facilité aux financements, une ingénierie renforcée et financée et une simplification réglementaire pour permettre l'adaptation locale.

PROPOSITIONS : PASSER DE L'INTENTION A LA CAPACITE D'AGIR LOCALEMENT

1. **Reconnaître les PETR et Pays comme chefs de file territoriaux pour la biodiversité** dans les textes stratégiques nationaux et régionaux
2. **Flécher une part des dotations de droit commun du Fonds Vert** vers des projets territoriaux de biodiversité portés par des structures de type PETR
3. **Financer une ingénierie territoriale dédiée**, mutualisée à l'échelle des bassins de vie

4. **Permettre l'expérimentation réglementaire territoriale**, notamment sur les zonages, les pratiques d'usage, les dispositifs contractuels
5. **Mettre en place un label "Territoire vivant"**, co-construit avec les acteurs locaux, valorisant les dynamiques territoriales en faveur de la biodiversité
6. **Favoriser les pactes territoriaux pour le vivant**, mobilisant élus, agriculteurs, entreprises, habitants
7. **Intégrer des objectifs de biodiversité dans les CPER et les CRTE**, avec des indicateurs d'impact locaux, et donc inscrire enfin un principe d'écoconditionnalité dans l'octroi de financements ou de dotations
8. **Former les élus et agents à une culture systémique du vivant**, via un programme national en lien avec les collectivités
9. **Développer des observatoires territoriaux du vivant**, co-pilotés par les Pays et PETR, orientés vers l'action
10. **Associer les citoyens à la gouvernance biodiversité**, via des assemblées locales du vivant ou des conventions citoyennes locales, que nous animons déjà via les Conseils de développement

La biodiversité n'a pas besoin d'une couche réglementaire supplémentaire. Elle a besoin d'une société qui se réinvente au contact du vivant. Cette société est déjà là, dans les territoires, dans les alliances locales, dans les gestes du quotidien.

Les Pays et PETR, par leur vocation même, sont les architectes possibles de cette métamorphose territoriale. Donnons-leur les moyens, la reconnaissance et la liberté d'agir : ils sauront faire territoire avec le vivant.

Annexe : Six exemples d'initiatives en matière de biodiversité

Pays Auxois Morvan (Bourgogne - Franche-Comté)

- Lutte contre les espèces invasives : Prévenir l'impact des espèces invasives sur la biodiversité locale
- Qualité de l'air : Actions visant à préserver la qualité de l'air sur le territoire
- Préservation des ressources naturelles et foncières : Actions de préservation du foncier agricole et des ressources naturelles
- Sensibilisation au gaspillage : Sensibilisation aux pratiques écoresponsables, notamment concernant le gaspillage alimentaire

Pays Castelroussin (Centre Val de Loire)

- Natura 2000 : Préservation des habitats naturels via une agriculture extensive, mobilisation des agriculteurs, facilitation de la biodiversité (prairies, flore, santé du bétail).
- Trames verte, bleue et brune : opération « Voulez-vous planter des haies ? », suivi des invertébrés / lutte contre les espèces exotiques envahissantes, formation à la science participative (« Florilèges » et « Propage »), zéro pesticide, écopâturage
- Restauration écologique des zones humides

Pays Comminges Pyrénées (Occitanie)

- PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial) : maîtrise de la consommation d'énergie, développement des énergies renouvelables, axes sur la mobilité durable, valorisation des productions locales
- Observation environnementale : suivi biodiversité, carte interactive des données
- Animations scolaires sur le bois local : sensibilisation à l'environnement

Pays de Bray (Normandie)

- Natura 2000 (6 sites) : actions de sensibilisation, accompagnement des porteurs de projet, restauration des milieux, site « Pays de Bray humide », financé par FEADER et la Région Normandie
- Biodiversité : accompagnement des communes volontaires pour des ABC (Atlas de la Biodiversité Communale), animations de sensibilisation, sciences participatives
- Opération Normandie Haie : lauréat, plan d'action concerté avec les acteurs locaux, pacte en faveur de la haie, découverte de la filière bois-bocage-énergie en partenariat avec l'ARBDD

Pays d'Épernay (Grand Est)

- Trame Verte et Bleue (TVB) : protection et restauration des corridors écologiques, plantation de haies, partenariat avec l'association Symbiose et les agriculteurs
- Lutte contre la fragmentation des milieux naturels, préservation de la biodiversité, diagnostic écologique du territoire
- Maison de l'habitat – programme SARE : orientation forte vers la rénovation énergétique des logements
- Émergence d'un réseau local d'accompagnement de la transition dans le résidentiel

Pays Centre Ouest Bretagne (Bretagne)

- Projet Hin'COB : élaboration d'une feuille de route territoriale d'adaptation au changement climatique, mobilisation autour de construction d'un socle de connaissances, identification des changements climatiques à l'œuvre, coconstruction de solutions en lien avec l'agriculture, la santé, l'habitat, la biodiversité, la culture, etc
- Contrat signé avec l'ADEME dans le cadre du programme "Territoire Engagé Transition Écologique", intégrant climat, air, énergie, économie circulaire, gestion des déchets, biodiversité et eau
- Thématique environnementale forte dans l'accueil des camping-caristes (respect de la nature), tourisme durable, et mise en valeur de la nature d'exception